

MÉDAILLE

DE LA DÉFENSE NATIONALE

(Décret n° 82-358 du 21 avril 1982)

La médaille de bronze de la Défense Nationale

avec agrafe Troupes de Marine

est conférée à au caporal **DECORET** Emmanuel

à compter du 01 janvier 1999.

Fait à Libreville, le 12 janvier 19 99

Rillieux, le 9/07/02
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

LYCÉE ALBERT CAMUS

1er BATAILLON D'INFANTERIE DE MARINE
LE CHEF DE CORPS

ARMÉE

NATION

Lavauzelle 10 1753 5